

Conseil de Gestion du Centre PACA, 15 mars 2012

Déclaration au nom de la section CGT du centre PACA
Frédéric JEAN, animateur de la commission syndicale « Emploi Précaire ».

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Gestion du Centre PACA, chères et chers Collègues.

La Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a été adoptée le 1^{er} mars et vient d'être publiée au Journal Officiel.

La note de service 2012-17 ayant pour objet les nouvelles modalités d'accueil des chercheurs doctorants a été publiée le 2 février 2012.

La parution de ces deux textes n'est probablement pas étrangère à l'inscription du thème « Emploi précaire » à l'ordre du jour de ce Conseil de Gestion.

La délégation CGT apprécie que ce thème soit enfin traité au sein du Conseil de Gestion de Centre. Compte tenu de l'importance du nombre des non-titulaires, elle souhaite par sa contribution faire avancer le dossier dans le sens des intérêts bien compris de nos collègues.

1. Qui sont ces collègues relevant de notre Centre et combien sont-ils ?

Nous tenons, tout d'abord, à remercier et à féliciter les collègues qui ont élaboré le bilan 2011 pour la qualité et la pertinence des données fournies ; pour préparer notre intervention nous ne disposons que des données issues des Bilans Sociaux de l'INRA.

De 2007 à 2010, les nombres d'Équivalents Temps Plein Annuels ETPA et de Personnes Physiques PP ont régulièrement accru tant au niveau national qu'au niveau du centre PACA.

La proportion de non-titulaires est passée de **19,9% en 2007 à 22,5% en 2010** de l'effectif total de l'INRA.

La tendance est identique pour le centre PACA, la proportion passe de **18,6% en 2007** de l'effectif cumulé des centres d'Avignon et de Sophia à **21,9% en 2010** de l'effectif du centre PACA.

Les non-titulaires représentent **plus d'un cinquième de l'effectif du centre.**

Année	Au niveau National			Au niveau PACA (Avignon+Sophia)		
	ETPA		PP	ETPA		PP
2011	NC	NC	NC	188	21,4%	420
2010	2381	22,5 %	5765	194	21,9%	466
2009	2338	22,1%	5783	148+35 = 183	20,2%	378+76 = 454
2008	2178	21,1%	5517	140+30 = 170	19,4%	341+84 = 425
2007	2042	19,9%	5329	133+31 = 164	18,6%	344+84 = 428

Selon le rapport Bilan 2011, le centre PACA a accueilli en 2011 **136 doctorants** en formation par la recherche dont seulement 39 étaient employés par l'INRA.

Le centre PACA a également accueilli **61 agents sur contrats à durée déterminée** financés sur contrat de recherche pour une durée moyenne d'environ **2 ans et demi**.

Le tableau de la page 6 de ce rapport indique, pour chacune des unités de recherche et de service du centre, le rapport entre le nombre de titulaires et le nombre de non-titulaires.

Ce mode de calcul donne une vision déformée de la réalité en tassant les valeurs proches de 1 et ne permet pas de caractériser les conditions d'accueil et d'encadrement des non-titulaires, en particulier les collègues en formations : boursiers de thèse INRA et non-INRA et les stagiaires.

Lorsque le rapport est **inférieur à 1,5 et a fortiori à 1**, nous demandons au service du personnel de mettre à notre disposition des indicateurs plus pertinents car le numérateur du rapport regroupe l'ensemble des titulaires, quels que soient leurs corps et quelles que soient les fonctions exercées au sein de l'unité et auprès des non-titulaires.

2. Que souhaitent nos collègues non-titulaires ?

La population des non-titulaires est naturellement très hétérogène ; les objectifs, les conditions de travail et de vie, les attentes d'une boursière de thèse, d'un contractuel sur contrat de recherches, d'une étudiante en master ou d'un apprenti sont différentes. Pourtant, toutes et tous vivent à des degrés divers, les conséquences de la précarité de l'emploi et nombreuses(x) sont celles et ceux qui aspirent à pouvoir enfin se poser et matérialiser leurs projets de vie.

A maintes reprises, nos collègues nous ont demandé de porter leurs souhaits et leurs revendications auprès de la présidence du centre et de celle de l'INRA ; elles/ils veulent :

a) dans le domaine de la rémunération

01. que leurs salaires soient effectivement alignés sur ceux des fonctionnaires de même niveau, primes et indemnités incluses (indemnité de résidence et, le cas échéant, supplément familial de traitement) ;
02. que leurs salaires progressent au même rythme que le traitement des fonctionnaires,
03. que leur soit versée, à l'issue de leur contrat, une indemnité de précarité calculée sur le même taux minimum de 6% du salaire, comme dans le privé ;

b) dans le domaine de leur évolution de carrière

04. qu'un déroulement de carrière, analogue à celui des fonctionnaires de même niveau, leur soit appliqué grâce aux avenants annuels au contrat de travail ;
05. que leur expérience professionnelle antérieure à la signature du contrat de travail soit prise en compte, selon une grille commune et analogue à celle appliquée aux fonctionnaires, pour déterminer le niveau de leur salaire lors du recrutement ;
06. que les durées de tous les contrats antérieurs sur des emplois dans la Fonction Publique soient prises en compte dans le calcul de l'ancienneté requise pour se présenter aux concours internes de recrutement sur postes profilés ou de promotion sur place ;

c) dans le domaine des droits sociaux (mobilité, recours, formation, prestations, ...)

07. que soit supprimée la clause de mobilité « forcée » du contrat de travail à durée déterminée ;
08. que soient mises en place des instances de recours ayant les mêmes prérogatives que les CAPN des fonctionnaires, ce qui n'est pas le cas de la Commission Nationale Paritaire des Non-Titulaires ou, mieux encore, que les CAPN des fonctionnaires soient habilités à gérer les carrières des contractuels de même niveau ;
09. que la formation permanente leur soit accessible dans les mêmes conditions et selon les mêmes critères que ce dont bénéficient les fonctionnaires ;
10. que l'accès aux "prestations sociales" (cantine, médecine du travail, ADAS), en particulier pour les non-titulaires non payés par l'INRA, leur soient accessibles dans mêmes conditions et selon les mêmes critères que ce dont bénéficient les fonctionnaires ;
11. que l'INRA mette en place une structure qui puisse apporter sa caution auprès des loueurs ou des organismes de logements sociaux ;

d) dans le domaine des droits "immatériels"

12. que leurs droits de propriété intellectuelle sur les publications et les travaux auxquels elles/ils ont participé, soient non seulement reconnus mais également sauvegardés, en particulier pour les non-titulaires non payés par l'INRA, et après leur départ de l'INRA ;

e) dans le cadre de l'application de la loi 2012-347, citée-ci-dessus :

13. que les non-titulaires soient recensés de manière contradictoire, en vue de leur titularisation,
14. qu'un plan d'intégration des non-titulaires soit mis en œuvre sur la base de concours sur des emplois de fonctionnaires, en adéquation avec leurs qualifications et leurs affectations.

Et enfin

15. qu'un point d'accueil dédié aux non-titulaires soit ouvert en permanence afin qu'ils y trouvent tous les renseignements, conseils et aides dont ils ont besoin, dans tous les domaines.

3. Pour un observatoire de l'emploi précaire sur le centre PACA

Le document Bilan PNT 2011 illustre combien la revendication de notre syndicat est d'actualité : disposer d'un observatoire national de l'emploi précaire à l'INRA et le décliner localement au niveau du centre.

Cet outil de gestion, élaboré et mis à jour en permanence par nos collègues des Services Généraux permettra de connaître la situation des collègues non-titulaires, qu'ils soient ou non payés par l'INRA comme employeur, tout en respectant les recommandations de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

Nous souhaitons que l'accès en lecture seulement soit limité à des camarades tenus à l'obligation de confidentialité comme nos collègues du service local en charge du personnel.

Cette base de données doit comprendre

- a) une partie "identité du non-titulaire" :
 - son prénom et son nom,
 - son genre,
 - son numéro matricule INRA et
 - son adresse électronique
- b) une partie "structure d'accueil" :
 - l'unité de recherche ou de service,
 - le nom du fonctionnaire sous l'autorité duquel est placé le non-titulaire,
 - le nom du référent n'ayant pas de rapport hiérarchique avec le non-titulaire, et
 - pour les boursiers de thèse le nom du responsable du comité de thèse
- c) une partie "contrat de travail" :
 - le numéro codique du contrat de travail,
 - la date de signature du contrat de travail
 - le libellé exact du niveau de recrutement
 - l'organisme employeur,
 - le lieu où le non-titulaire est autorisé à exercer,
 - les dates de début et de fin du contrat,
 - les dates et numéros des avenants
- d) une partie "rémunération" :
 - le numéro et le nom du contrat de recherche auquel est adossé le contrat de travail
 - la mention **inférieure**, **égale** ou **supérieure** selon que la rémunération (salaire net et primes incluses) ou l'indemnité de stage est inférieure, égale ou supérieure aux valeurs-seuils existantes à INRA

Nous sommes disposés à contribuer à l'élaboration de cette base.

Je vous remercie